

En quoi consiste le classement ?

Vous pouvez faire classer votre meublé, en remplissant le pré-dossier fourni par nos soins, de 1 à 5★, selon son confort et la qualité des aménagements :

- 1★, Hébergement économique
- 2★, Hébergement milieu de gamme proposant un bon confort
- 3★, Hébergement milieu de gamme supérieur, très confortable
- 4★, Hébergement haut de gamme confort, supérieur
- 5★, Hébergement très haut de gamme, confort exceptionnel



Nous sommes là pour vous aider !

Contactez-nous

Par téléphone : 04 68 34 18 18

Par mail : amt@unpi66.fr

En nos locaux sis :

12 rue Alexandre-Joseph-Oliva

66000 PERPIGNAN

Nos horaires d'ouverture :

Lundi et mardi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 13h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et

de 14h00 à 17h30

www.66.unpi.org

Suivez nous sur les réseaux sociaux



Agrée Norme Afnor



Vous êtes loueur
d'un logement
saisonnier ?

Comment
faire classer
son logement ?



Découvrez comment faire classer
votre logement en

« MEUBLÉ DE TOURISME »

à la CSPI - UNPI 66/11

Qu'est ce qu'un meublé de tourisme ?

D'après l'article D-324-I du Code du Tourisme :
« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile ».



CASTELNOU

Qui peut demander le classement?

Tout propriétaire d'un logement loué sous forme de location saisonnière peut demander le classement de son logement.

La visite n'est pas subordonnée à une adhésion auprès de la CSPI-UNPI 66/11.

Les tarifs

Les frais de dossier de la visite de contrôle seront facturés comme suit* :

Studio : 130,00 € TTC

Du T1 au T4: 150,00 € TTC

T5: 200,00 € TTC

T6 et plus: sur devis

Un prix préférentiel est pratiqué pour les communes ou organismes avec qui un partenariat est signé.

Un tarif dégressif sera proposé selon le nombre de biens à classer.

* Non soumis à TVA et dégressif en cas de demandes multiples. Frais de déplacement compris jusqu'à 50 Km autour de Perpignan, au-delà, un devis sera établi.



AMELIE LES BAINS

Faire classer son meublé

Intérêt fiscal :

Vous bénéficiez d'un abattement fiscal sur le montant de vos locations meublées si vous êtes dans la catégorie « micro-bic ».

Intérêt de l'accréditation :

Vous bénéficiez d'une bonne communication nationale et internationale, meilleure visibilité et référencement de vos offres de location (office de tourisme, site spécialisés, ...).

Vous pouvez aussi accepter les règlements des séjours par chèques vacances.

Le classement de votre logement :

133 critères de classement permettent d'évaluer la qualité du logement saisonnier.

Le classement qui résulte de l'étude de ces critères s'échelonne de une à cinq étoiles selon la qualité du logement et de ses prestations .

Après visite, un rapport est adressé dans les 15 jours au propriétaire.

Votre logement est classé pour 5 ans.